



Juillet 2025

édito

Les Communes Heureusement

« Les Communes Heureusement », c'est la nouvelle communication de l'Association des Maires de France. Communication que je partage pleinement. Face aux crises que traverse notre pays, les communes en étroite synergie avec les communautés de communes sont plus que jamais un pôle de stabilité comme d'efficacité et un repère pour les citoyens. Heureusement que nos concitoyens peuvent s'appuyer sur leurs élus municipaux dévoués à la chose publique, et sur les agents des collectivités, pour trouver des réponses à leurs problèmes du quotidien. Heureusement que notre pays bénéficie de ce socle d'innovation et de performance publique, pour apporter nombres de services de proximité aux habitants, pour renforcer les liens entre eux, pour améliorer leur qualité de vie et pour porter des projets concrets pour l'avenir. Heureusement que les communes le plus souvent accompagnées par les communautés de communes construisent et entretiennent des écoles, des voiries, des équipements sportifs et culturels, des maisons de santé, des cimetières, etc..., sans jamais emprunter pour leur fonctionnement, donc en respectant la règle d'or financière, ce qui est loin d'être le cas pour l'Etat Français. Cette nouvelle communication de l'Association des Maires de France met en lumière le travail réalisé au quotidien par les communes, et la nécessité pour l'Etat de faire confiance aux collectivités, en les libérant de la bureaucratie et en leur donnant les moyens d'agir. Dans un contexte national complexe tant sur le plan démocratique que financier, nous devons redoubler d'imagination pour répondre à vos attentes. A titre d'exemple, le fond d'amorçage qui nous était versé par l'Etat pour les Temps d'Activités Périscolaires vient de nous être supprimé à compter de la prochaine rentrée scolaire. Devant cet état de fait, le conseil municipal a pris la décision de rester sur la semaine de 4 jours et demi privilégiant d'abord l'intérêt de l'enfant. Devant l'augmentation de nos charges comme pour toutes entreprises et avec un effort demandé par l'Etat pour réduire son endettement, nous devons plus que jamais rechercher les leviers qui nous permettent de garder un équilibre financier, à savoir : une gestion rigoureuse de nos dépenses, une tarification de nos services raisonnables et une augmentation de la taxe foncière acceptable. Sans votre implication dans les associations où dans plusieurs actions de bénévolats qui en plus de créer du lien social indispensable au bien vivre ensemble, cette adéquation ne serait possible. Je remercie chaleureusement tous ceux qui s'impliquent pour dynamiser notre commune et j'encourage ceux qui n'ont pas encore fait le pas ou qui sont arrivés récemment sur la commune à vous engager, sachez que votre action de bénévolat, la plus petite qu'elle soit vous apportera autant qu'elle apportera à votre commune. Les agents de nos collectivités sont des piliers essentiels du bon fonctionnement de nos services, à ce titre je remercie Claudine, secrétaire de mairie de SAINT-SULPICE pendant plus de 40 ans qui a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Je la remercie pour sa grande conscience professionnelle et pour l'effort d'adaptation dont elle a fait preuve lors de la fusion de nos deux communes. Claudine restera une référence de la fonction territoriale.

Christophe DELOGE, maire délégué de SAINT-SULPICE se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes vacances

Jean-Paul FORVEILLE,

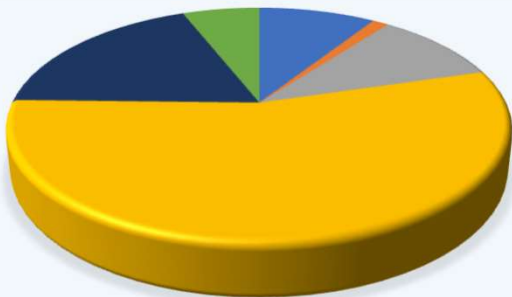
Maire de La Roche-Neuville

Fonctionnement dépenses : 1 345 385,20€



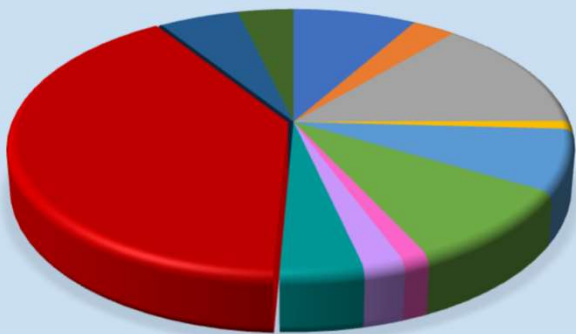
- Charges de personnel 41%
- Charges à caractère général 22%
- Charges financières 5%
- Autres charges de gestion 17%
- Amortissements 2%
- Virement à la section d'investissement 9%
- Impôts et taxes 4%

Fonctionnement recettes : 1 345 385,20€



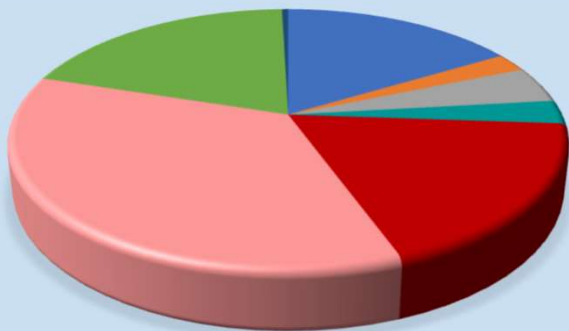
- Impôts et taxes 55%
- Produits des services 10%
- Atténuation de charges 1%
- Excédent antérieur reporté 9%
- Autres produits de gestion 6%
- Dotations, subventions 19%

Investissement dépenses : 708 811,29€



- Résultat Investissement reporté (déficit) 8%
- Intégration frais d'étude (gestion des eaux pluviales) 3%
- Emprunts et dettes 14%
- Réserve foncière 1%
- Acquisition de matériels, mobiliers 8%
- Travaux de voirie 10%
- Travaux de bâtiments 1%
- Gestion des eaux pluviales 2%
- Amélioration cadre de vie 4%
- Travaux locaux sportifs pluridisciplinaires 40%
- Aménagement Coutellerie 5%
- Boulangerie Loigné 4%

Investissement recettes : 708 811,29€



- Virement de la section de fonctionnement 16%
- Cessions d'immobilisations 2%
- Amortissements 5%
- Intégration frais d'étude (gestion des eaux pluviales) 3%
- Dotations 18%
- Subventions d'investissement 36%
- Emprunts 20%

Carte d'identité



Les demandes de cartes nationales d'identité se font exclusivement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil tout comme les demandes de passeports biométriques. Pour le Sud-Mayenne, 5 communes sont équipées : **Craon, Meslay-du-Maine, Château-Gontier, Cossé le Vivien et Renazé**. Par conséquent, pour accueillir au mieux les usagers dans les meilleures conditions, il a été décidé de mettre en place pour la ville de Château-Gontier des rendez-vous pour les personnes sollicitant la délivrance de cartes d'identité et de passeports.

Les créneaux sont fixés de la manière suivante :

-Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

-Le samedi matin de 8h30 à 12h00.

C'est l'heure du recensement !

Vous allez bientôt avoir 16 ans?

Effectuez votre recensement citoyen en mairie.

Pour rappel, tout jeune Français doit, **se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant son anniversaire.**



C'est une étape avant la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, elle aussi obligatoire. Il permet également l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

En cas d'absence de recensement, il n'est pas possible de s'inscrire aux concours et examens (permis de conduire, baccalauréat ...) avant l'âge de 25 ans.

N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité et de votre livret de famille.

Permanences France Services

Afin de rapprocher les services publics au plus près des concitoyens, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier met en place les guichets France Services sur les mairies de **Saint-Denis d'Anjou** et de **Bierné-les-Villages**, ainsi qu'une permanence à **Château-Gontier sur Mayenne**.

Avec ou sans rendez-vous, l'accueil est réalisé en toute confidentialité.

- **Lundi : 9H-12H** (Saint-Denis-d'Anjou) / **14H-17H** (Bierné)
- **Mardi : 9H-12H** (Bierné) / **14H-17H** (Saint-Denis-d'Anjou)
- **Mercredi : 9H-12H** (Saint-Denis-d'Anjou) / **14H-17H** (Bierné)
- **Jeudi : 9H-12H** (Mairie Annexe Bazouges) / **14H-17H** (Bierné)
- **Vendredi : 14H-17H** (Saint-Denis-d'Anjou)

Permanences Conciliateur de justice

La conciliation est un mode de **règlement amiable des litiges de la vie quotidienne**. Elle permet d'établir un dialogue destiné à résoudre un conflit par un accord et peut **éviter ainsi une procédure judiciaire**. La conciliation est la première étape de la procédure judiciaire obligatoire **pour les litiges de moins de 5000 euros et les conflits de voisinage**.

Le conciliateur est un auxiliaire de justice. **Il peut intervenir pour des conflits d'ordres civil et commercial.**

Permanence sur rendez-vous à la mairie annexe de Château-Gontier Bazouges, place de la Mairie : 02 43 09 55 80.

Secrétariat de mairie

- **Mairie de Loigné sur Mayenne :**

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi : 9h00 - 12h30

Vendredi : 9h00 -12h30 / 13h30 – 17h30

- **Mairie de Saint-Sulpice :**

Après un suivi de fréquentation sur plusieurs mois, le faible nombre de visiteurs à la mairie annexe de St-Sulpice a conduit le conseil municipal, lors de sa séance de mars, à prendre une décision.

Les permanences régulières sont supprimées au profit d'un système de rendez-vous à la demande. Les demandes de RDV devront s'effectuer auprès du secrétariat de mairie de Loigné au 02.43.07.28.71 ou par mail à : mairie@larocheneuveville.fr.

Cette nouvelle organisation permettra de garantir une présence ciblée et efficace en fonction des sollicitations, tout en assurant un service de proximité pour les habitants de St-Sulpice.

Bibliothèque

La bibliothèque sera ouverte durant les vacances d'été aux dates suivantes :

Juillet : samedi 5 et mercredi 9

Août : samedi 2, mercredi 27 et samedi 30

Retrait des sacs jaunes



Les sacs jaunes sont à disposition au bar à tapas El Sueno, à la bibliothèque et à la mairie de Loigné sur Mayenne ainsi qu'au p'tit bar de St-Sulpice.

Inscriptions scolaires 2025-2026

Pour tout renseignement concernant les nouvelles inscriptions :

Pour les enfants de Loigné sur Mayenne - école publique de la Roche Fleurie, contacter la mairie au 02.43.07.28.71.

Pour les enfants de Saint-Sulpice, contacter la mairie de Houssay au 02.43.07.71.17.

NB : Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune.

Intramuros

L'application « Intramuros » vous permet de **recevoir des informations ou des alertes sur des événements concernant la commune** (animaux perdus, routes barrées, alertes météo, ...). L'appli est **GRATUITE et téléchargeable pour une utilisation sur smartphone, sur tablette ou sur ordinateur.**



Avis aux nouveaux résidents



Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune sont invitées à se présenter à la mairie, munies de leur livret de famille ou de leur carte nationale d'identité afin de permettre la mise à jour du fichier communal.

Légalisation de signature

Elle peut être obtenue selon les cas :

- à la Mairie de son domicile en présentant le document à légaliser (non signé) et une pièce d'identité portant une signature. En cas d'absence de pièce d'identité, il faut deux témoins munis de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile. Les documents à légaliser doivent impérativement être en français ou accompagnés de leur traduction française.

Dispositif une naissance, un arbre



Le vendredi 28 mars à Saint-Sulpice et le vendredi 4 avril à Loigné, plusieurs familles ont participé à la cérémonie « une naissance, un arbre ». Cette initiative célèbre les enfants nés sur la commune en leur dédiant un arbre, symbole de croissance et d'avenir.

Tous au Marché !



Amateurs de produits authentiques et de rencontres conviviales, réservez vos derniers dimanches matin ! Sous l'impulsion de Cédric ORY, le propriétaire du bar à tapas El Sueno, la place de la mairie s'anime désormais chaque **dernier dimanche du mois, de 9h à 12h**, pour accueillir un charmant **marché d'artisans locaux**.

Fort du succès de sa première édition le **30 mars dernier**, ce petit marché a su séduire les Rocheneuvillois : une initiative qui mérite d'être pérennisée.

Ne manquez pas le prochain rendez-vous du 27 juillet ! Nous vous y attendons nombreux !



Dépôt de pain et distributrices de baguettes !

Bonne nouvelle pour les amateurs de pain frais ! Après le départ de Baptiste Chenay, vos distributrices de baguettes font leur grand retour. C'est désormais la boulangerie CHAUVIN de Quelaines-Saint-Gault qui assurera l'approvisionnement de nos deux distributrices à Loigné sur Mayenne et Saint-Sulpice.

Vous pourrez ainsi retrouver des baguettes croustillantes et savoureuses 24h/24, du mardi au samedi.

Mais ce n'est pas tout ! Pour compléter cette offre et vous permettre de savourer pains et délicieuses viennoiseries, le boulanger de Coudray assurera un dépôt tous les dimanches matin au bar à tapas El Sueno.

Nous sommes ravis de pouvoir à nouveau vous offrir ce service pratique et de qualité grâce à nos nouveaux partenaires. N'hésitez pas à profiter de ces deux options pour vous procurer du bon pain frais !



Dispositif « Argent de Poche »

Cet été, la commune accueille 5 jeunes âgés de 16 à 18 ans dans le cadre du dispositif "Argent de Poche". Durant plusieurs missions ponctuelles de 3 heures, ces jeunes pourront contribuer à la vie de notre commune en réalisant diverses tâches avec engagement et sérieux. En contrepartie de leur investissement, ils recevront une gratification de 15€ par mission.

La commune vous informe qu'un **prochain dispositif "Argent de Poche"** est d'ores et déjà prévu **du 20 au 31 octobre**. Si vous êtes intéressé(e) et que vous avez entre 16 et 18 ans, n'hésitez pas à télécharger le **dossier d'inscription dès maintenant sur le site internet de la commune**. C'est une belle opportunité de s'investir localement tout en bénéficiant d'une gratification !



Cette année encore, notre Conseil municipal des enfants aura vécu un mandat très riche. L'année 2024 s'est clôturée sur un beau moment de convivialité avec le portage de paquets de chocolats aux personnes isolées sur la commune. Cet après-midi a été possible grâce à la présence de Claude JAN, Nicole PLANCHENAU, Catherine DESHAIES et Serge BERTRON, qui ont encadré les enfants et nous les remercions. 2025 a débuté par la cérémonie des vœux où nos jeunes élus ont présenté leurs projets à l'aide d'un diaporama.

Puis les actions se sont enchaînées avec la participation à la boum le 12 avril en aidant l'APE lors de la distribution des repas ; et le renouvellement de la chasse aux œufs le 4 avril.

Les jeunes élus ont aussi organisé un après-midi d'échange autour de jeux et d'un goûter (gâteaux confectionnés par les enfants de l'accueil de loisirs le matin), le mercredi 9 avril avec le club des aînés.

Ils ont également participé à la commémoration du 8 mai, avec l'inauguration de la place des martyrs de St Sulpice.

Avant la fin de leur mandature, il leur restait un dernier projet qui leur tenait à cœur : la journée citoyenne, qui a eu lieu le samedi 28 juin.

Un mandat qui touche à sa fin, rempli de moments sincères, riches et variés, et nous pouvons les remercier pour leur investissement et leur dynamisme.

Maintenant place aux vacances...

Reprise du chantier du boulodrome



Nous vous communiquons la reprise effective du chantier du boulodrome depuis le 27 mars dernier. Suite à une interruption, les travaux sont de nouveau en cours et progressent. Nous ne manquons pas de vous informer de l'avancement des opérations.

Cérémonie du 8 mai



Une cérémonie empreinte d'émotion et de recueillement s'est déroulée le jeudi 8 mai dernier au cimetière de Saint-Sulpice pour marquer le 80ème anniversaire de la Libération. Le dépôt d'une gerbe devant le monument aux morts, effectué conjointement par les enfants du Conseil Municipal des Enfants de Loigné et les autorités locales, a constitué un moment fort de la matinée. Ce geste symbolique a rendu hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté. L'émotion était palpable lorsque fut officialisée l'attribution du nom « Place des Martyrs » au parking du cimetière. La présence de descendants de ces martyrs a conféré une dimension profondément humaine à cette commémoration. La cérémonie s'est ensuite prolongée à la salle des fêtes de Saint-Sulpice, où une réception avait été organisée. Christophe DELOGÉ, Maire délégué de Saint-Sulpice, a prononcé un discours poignant retraçant l'histoire tragique des martyrs de Saint-Sulpice. Il a rappelé avec force comment ces hommes avaient été arrêtés, torturés et lâchement assassinés par la Gestapo en août 1944. Son allocution a permis de mieux comprendre le sacrifice de ces héros locaux et l'importance de transmettre leur mémoire aux générations futures. La cérémonie s'est achevée par une collation, offrant un temps de partage et de convivialité après ces moments de recueillement.

Inauguration de l'espace fitness



Dans l'espace de loisirs de la mare, derrière la salle des fêtes, sur la commune déléguée de Loigné sur Mayenne, un nouvel espace de fitness a été installé. Fruit d'un financement collectif, cet investissement à hauteur de 47000€ a pour ambition de faciliter l'accès à la pratique physique pour tous les résidents de la commune. Inauguré le samedi 7 juin, 8 machines parsèment le parcours à proximité des jeux pour enfants, facilitant l'activité pour tous. De façon autonome ou relié à une application, leur usage permet de satisfaire le niveau de pratique de chacun. Élus, officiels et résidents ont pu s'essayer à leur pratique tout en modulant leur effort via l'application.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique municipale de la labellisation Terre de jeux 2024 qui a vu un nouvel élan prendre avec la création de nouvelles associations sportives et des rendez-vous mensuels autour de la pratique collective de l'activité physique. Ces engins seront aussi au cœur de la traditionnelle journée communale « Fête vos jeux » du dimanche 7 septembre.

« Fête vos Jeux »

Cette année une nouvelle équipe a pris le relais de la commission Terre de jeux 2024. Ce groupe d'une dizaine de volontaires de la commune s'inscrit dans la continuité de ce qui était proposé les années précédentes. Nous nous retrouvons donc le **dimanche 7 septembre pour la 4ème édition de l'événement Fête vos jeux.**



La journée commencera à 9h à Saint-Sulpice avec des activités nature (marche, course à pied, vélo, cheval et paddle ou kayak pour ceux qui sont équipés) le long de la rivière. Le midi nous nous retrouverons sur l'espace de loisirs de la mare à Loigné sur Mayenne pour partager le repas et profiter de l'après-midi autour de nombreuses propositions d'activités ludiques. Ce rendez-vous devenu incontournable sur la commune garde les mêmes objectifs : Se retrouver et passer du bon temps ensemble. On vous attend nombreux sur cette journée !

Villes et Villages fleuris



Le jury national du Conseil National des Villes et Villages Fleuris est passé le lundi 23 juin dernier à Loigné sur Mayenne et Saint-Sulpice. Celui-ci permet de récompenser l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le

respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Rendez-vous dans quelques mois pour le verdict !

Journée citoyenne

Près de 30 habitants se sont rassemblés dans la bonne humeur pour participer à la Journée Citoyenne organisée le samedi 28 juin !



Sous un beau soleil, les participants ont œuvré avec enthousiasme au nettoyage de la commune, au ramassage des déchets et au désherbage des espaces publics.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur précieuse implication qui a permis de rendre notre commune encore plus agréable.

Pour clôturer cette journée placée sous le signe de la convivialité et de l'engagement, un barbecue convivial a été offert par la mairie afin de remercier chaleureusement tous les participants pour leur contribution.

Focus

Vous le savez, depuis 5 ans une équipe d'une quinzaine de bénévoles fait des recherches, autour de Florence Harnay, responsable du service Patrimoine du Pays de Château-Gontier, dans l'objectif d'écrire un livre sur les 2 communes déléguées de La Roche-Neuville : "Focus sur La Roche-Neuville".

Ce livre contiendra une grande partie historique (des romains jusqu'au viaduc, avec un point important sur la 2nde guerre mondiale), mais aussi un chapitre sur le patrimoine architectural et religieux, ... En ce début d'été 2025, la partie « rédaction » est terminée. L'ouvrage devrait être publié à l'automne, pour le bonheur de tous.

Encore un peu de patience !

Lotissements

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la mairie !

Lotissement Espace Ferdinand Barais à Saint-Sulpice :

Reste 4 terrains viabilisés de 399 à 488 m² à partir de 18 000€ TTC

Lotissement Grand-Maison à Saint-Sulpice :

Reste un terrain de 762 m² pour 29 337€ HT

Lotissement de La Pièce-Martin à Loigné sur Mayenne :

13 terrains viabilisés de 394 à 580 m² à partir de 28 000€ TTC

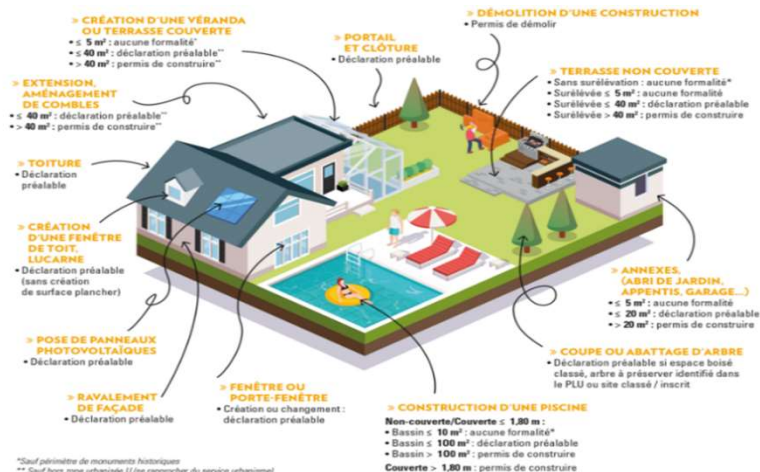
Géoportail de l'Urbanisme

Pour rappel, le Géoportail de l'urbanisme donne accès au zonage détaillé de chaque parcelle cadastrale sur le P.L.U d'une commune. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. En voici quelques exemples :

- Modifications des ouvertures / changement des menuiseries
- Ravalement de façade
- Réfection de la toiture / pose de fenêtre de toit
- Piscine / Carport / Abri de jardin
- Suppression d'une haie protégée



*Sauf périmètre de monuments historiques
** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.



Vous allez bientôt quitter votre domicile et vous souhaitez le sécuriser ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Après inscription sur la plateforme service-public.fr ou directement en gendarmerie, des patrouilles seront organisées pour passer aux abords de votre domicile et vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolages ...)

Biodéchets



Pour réserver votre composteur individuel de 400L



Le tri à la source des biodéchets est obligatoire depuis le 1er janvier 2024.

A ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier donne aux résidents la possibilité de réserver un composteur en bois financé à 50% par la Communauté de Communes. Le reste à charge est de 35 euros. La réservation se fait via le site internet du Pays de Château-Gontier, onglet Environnement > Composter et jardiner au naturel.

Pour ceux qui n'ont pas accès à internet, il existe un formulaire papier à disposition aux mairies de La Roche-Neuve. Ce formulaire est à retourner à l'Hôtel de Ville de Château-Gontier.



Bruit de voisinage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14 h à 19h30
- les samedis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

[article 9 de l'arrêté préfectoral n° 2008-D-278 portant réglementation des bruits de voisinage]

Chiens en divagation

À la suite d'une recrudescence du nombre de chiens errants aperçus dans le village, la commune tient à rappeler qu'une délibération de 2017 prévoit :

- Une participation forfaitaire de **15€/jour** pour des frais de garde lorsqu'un chien sera placé au chenil de Loigné par les agents du service technique;
- Une participation forfaitaire de **75€** lorsque le service technique doit emmener le chien à la S.P.A de Laval.

Dépôts sauvages

Nous vous rappelons : les dépôts sauvages (que ce soient des déchets verts, du cartonnage, des détritux ...) sont interdits sur la voie publique, sur les terrains communaux et privés.



De même, les espaces de tri sélectif doivent être utilisés à bon escient et les dépôts réalisés dans les containers et non à côté, comme nous le constatons parfois.

Nous comptons sur votre vigilance.

Tout dépôt sauvage est sanctionné d'une amende de 3^{ème} classe en référence du code pénal, article R.6321

ALSH Retour en images



Thèmes des mercredis :

- Avec nos mains
- Love et tendresse
- Explore le monde



Thème des petites vacances :

- Février : Des vacances polaires !
- Avril : A la campagne

Merci à Charlie PLANCHENAU et Laura LEGRAND qui sont venus effectuer leur stage BAFA.

Un grand merci également à Mr Marais pour son intervention atelier chocolat, et au club de foot (ALL Athletic Laigné Loigné) pour l'organisation d'un après-midi sportif au stade.



ALSH Vacances d'été

Ouverture de l'accueil de loisirs du lundi 7 juillet au vendredi 1 août, avec pour thématique « Un été avec nos héros »

Une journée à thème sera proposée chaque semaine.

Et toujours les activités à la carte pour les plus grands (9 à 14 ans : âges définis sur le programme en fonction des activités).

Nouveauté cette année : un camp sport sera proposé pour les 8-13 ans du 15 au 18 juillet, à la Jaille Yvon.

L'équipe d'animation de juillet sera composée de :

Marion CHAUVEAU (directrice), Angélique CORMIER, Laura LEGRAND (stagiaire BAFA), Inès HELOISE, Noah BELLEY, Fabien LE MASSON, Alison RENO, Clément HAMME et Anissa RADE (stagiaire BAFA).

Si besoin, d'autres personnes pourront venir renforcer l'équipe.

Ouverture également de l'ALSH du lundi 25 au vendredi 29 août : pour les enfants de 3 à 12 ans.

L'équipe d'animation d'août sera composée de : Angélique CORMIER (directrice), Clément HAMME, Gracia DEPERIERS, Inès HELOISE et Gisèle LESAGE.



Venez vivre de superbes aventures, l'équipe d'animation vous attend nombreux !!!

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter Marion CHAUVEAU :

Par mail : clsh.loignesurmayenne@gmail.com

Par téléphone : 06-07-07-78-10 OU 02-43-07-65-92